

**Décisions prises par Monsieur le Maire
dans le cadre de la délégation consentie
entre le 22 juin 2017 et le 10 septembre 2017**

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations n°21 du 15 avril 2014 et n°33 du 23 septembre 2014 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Liste des décisions visées par le contrôle de légalité de la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône :

Décision n°23/2017 du 25 juillet 2017 : Location de l'appartement communal type 3 à Monsieur HUBERT Renaud

Un bail d'habitation de l'appartement communal, type 3, d'un montant de 280,00 euros est conclu au profit de Monsieur Renaud HUBERT, sis 33, place du 19 mars 1962, Le Village, 07430 SAVAS, à partir du 1er août 2017.

Décision n°24/2017 du 31 juillet 2017 : Attribution du marché de travaux « Programme de voirie 2017 »
Accord cadre de travaux et d'entretien de voirie, réseaux divers et terrassement N°11.CAV 1504 -
Lot°2 Voirie

Le marché de travaux « Programme de voirie 2017 » est attribué à l'entreprise Vivaroise de TP, 07100 BOULIEU LES ANNONAY pour un montant de 9 808,25 euros HT.